



Candide au pays des conflits d'intérêts

...ou le voyage d'un journaliste dans les coulisses du
Conseil supérieur de la Santé

David Leloup

Journaliste

12 mars 2014 – G.R.A.S. – Liège

Sommaire

- 1. Grippe A/H1N1 : l'opacité du choix du vaccin par l'Etat**
- 2. La procédure de gestion des conflits d'intérêts du CSS**
- 3. Cigarette électronique : l'autruche et le bazooka**
- 4. Propositions**

1. Grippe A/H1N1 : opacité autour du choix du vaccin par l'Etat

- Printemps 2009 : contrat secret Etat-GSK

1. Grippe A/H1N1 : opacité autour du choix du vaccin par l'Etat

- Printemps 2009 : contrat secret Etat-GSK
- Comment en est-on venu à signer ça?

1. Grippe A/H1N1 : opacité autour du choix du vaccin par l'Etat

- Printemps 2009 : contrat secret Etat-GSK
- Comment en est-on venu à signer ça?
- Comité scientifique Influenza (CSI)
< Commissariat interministériel Influenza

1. Grippe A/H1N1 : opacité autour du choix du vaccin par l'Etat

- Printemps 2009 : contrat secret Etat-GSK
- Comment en est-on venu à signer ça?
- Comité scientifique Influenza (CSI)
< Commissariat interministériel Influenza
- Avril 2009 : le CSI recommande « *l'achat d'un stock stratégique de vaccins (...) adjuvantés dont l'antigène et l'adjuvant sont conditionnés séparément »*

Recommandation taillée sur mesure pour GSK :



Focetria
(Novartis)



Pandemrix
(GSK)

Qui a acheté quoi à qui?

<i>Pays</i>	<i>Millions d'habitants</i>	<i>Fournisseurs</i>
Allemagne	81,5	GSK, Baxter, Novartis
France	65	GSK, Baxter, Novartis, Sanofi-Pasteur
Royaume-Uni	62,3	GSK, Baxter
Espagne	46,7	GSK, Baxter, Novartis, Sanofi-Pasteur
Pays-Bas	16,8	GSK, Novartis
Belgique	10,5	GSK
Suisse	7,8	GSK, Novartis
Irlande	6,2	GSK, Baxter
Luxembourg	0,4	GSK , Sanofi-Pasteur

Qui sont ces experts du CSI?

- Liste du comité en 2005

Qui sont ces experts du CSI?

- Liste du comité en 2005
- Liste restée « *relativement stable* »

Qui sont ces experts du CSI?

- Liste du comité en 2005
- Liste restée « *relativement stable* »
- < Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Qui sont ces experts du CSI?

- Liste du comité en 2005
- Liste restée « *relativement stable* »
- < Conseil Supérieur de la Santé (CSS)
- Déclarations d'intérêts?

Qui sont ces experts du CSI?

- Liste du comité en 2005
- Liste restée « *relativement stable* »
- < Conseil Supérieur de la Santé (CSS)
- Déclarations d'intérêts?
- Refus au nom de la « *vie privée* »

Qui sont ces experts du CSI?

- Liste du comité en 2005
- Liste restée « *relativement stable* »
- < Conseil Supérieur de la Santé (CSS)
- Déclarations d'intérêts?
- Refus au nom de la « *vie privée* »

Contrôle démocratique?

Contrôle démocratique?

Liste de 2005

+

PubMed

+

Google

+

Téléphone

Contrôle démocratique?

1 expert sur 3
en conflit d'intérêts avec GSK

Revue *Politique* (18/11/2010)

FOCUS

Choix du vaccin : cinq experts liés à GSK

David LELOUP
journaliste

Cinq membres du Comité scientifique "Influenza" présentaient des conflits d'intérêts quand ils ont recommandé le vaccin anti-H1N1 de GlaxoSmithKline au gouvernement belge.



IMPRIMER



ENVOYER



PARTAGER

COMMENTER

Dans un rapport publié en juin 2007 par le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) sur l'opportunité de vacciner les nourrissons contre la gastro-entérite à rotavirus, l'un des auteurs, le Prof. Marc Van Ranst, président du Commissariat interministériel « Influenza » et virologue à l'Institut Rega pour la recherche médicale (KUL), déclare un conflit d'intérêts : « *Avoir reçu une rémunération pour des présentations sur le rotavirus lors de réunions de médecins généralistes* » [1]. De qui ? Le KCE ne le précise pas. Mais à l'époque de la rédaction du rapport, un seul vaccin était disponible en Belgique : le Rotarix de GlaxoSmithKline (GSK) [2].

5 experts sur 15 liés à GSK

- Marc Van Ranst (pdt Commissariat Influenza)
- Pierre Van Damme
- Marc Raes
- Patrick Goubau
- Yves Van Laethem

Le Soir (20/11/2010)

Santé / Orienté, le choix du vaccin ?

H1N1 : des experts belges sous influence

Le tiers des experts scientifiques qui ont recommandé le vaccin anti-H1N1 au gouvernement étaient liés à GSK, la firme qui a bénéficié du contrat. C'est la revue *Politique* qui l'annonce, dans son prochain numéro.

Notre confrère David Leloup mène l'enquête depuis de longs mois sur les experts qui ont recommandé au gouvernement d'acquérir 12,6 millions de doses de Pandemrix, le vaccin contre la grippe H1N1 mis au point par GSK. Un marché de 110 millions d'euros.

A la manœuvre : le comité scientifique du Commissariat interministériel Influenza, instauré pour répliquer à l'épidémie de grippe aviaire A/H5N1, fin 2005. En 2008, ce même comité est ap-

pelé à conseiller le gouvernement face à la « pandémie » de grippe A/H1N1... Dès avril 2009, il recommande le vaccin de GSK. Le contrat sera conclu dans les trois mois.

Malgré les refus répétés des autorités, David Leloup a fini par reconstituer la composition du comité scientifique... Il apparaît que sur 15 experts, cinq – dont le président du Commissariat Influenza, Marc Van Ranst – présentaient des conflits d'intérêts avec GSK. Certains ont été rémunérés en tant que consultants par la firme, d'autres ont touché des fonds pour financer leurs recherches. Une situation dénoncée par Barbara Mintzes, spécialiste canadienne de l'éthique de la recherche médicale. ■ R. G.



polémiques

+ RÉGIONS

LE RAPPEL
« Hiver 60 : cinquante ans après, l'anniversaire oublié ». P.14

LE ZOOM
En période de repli communautaire, l'insulte a parfois des vertus. P.16 & 17

humeur

BERNARD DEMONTY

**AMBIANCE
ET
CANTILLON**



© ALAIN DEWEZ

L'exercice devait être technique, scientifique, austère. Pour éviter une déflagration au moins dix fois supérieure à bye bye Belgium, la VRT avait, dimanche, limité les interlocuteurs de son documentaire sur la fin de la Belgique : des professeurs d'université, et rien que des profs. Un aréopage costumé de noir ou de gris. Avec des mots comme « conventions internationales », « produit intérieur brut », « uti possidetis », « clé de répartition » qui n'incitent pas vraiment à la gaudriole.

Experts scientifiques sous influence ?

UN TIERS des scientifiques qui ont recommandé le vaccin de GSK contre la grippe A/H1N1 étaient liés à la firme. La liste de ces experts reste secrète.

« Aucune raison de cacher le nom des experts »

On vient seulement d'apprendre (1) que cinq experts sur quinze, au sein du comité scientifique Influenza, présentaient des conflits d'intérêts avec la firme GSK, qui a produit le vaccin anti-grippe A/H1N1. Qu'en pensez-vous ?

Tout expert présente le risque d'être confronté à un conflit d'intérêt. D'autant plus

sentent les garanties d'indépendance et de transparence nécessaires, dont le CSS.

Si demain, il faut rendre un avis sur une pandémie de grippe, ce n'est plus au commissariat Influenza de statuer ?

Il faut absolument éviter de multiplier les organes d'avis scientifiques et se tourner di-

« Je ne suis pas inféodé par mes consultances »

Vous êtes un des cinq experts du comité scientifique Influenza soupçonné d'être « sous influence » parce que ayant reçu des rémunérations de plusieurs firmes pharmaceutiques...

Comme le signale lui-même le journaliste qui publie cette information, je ne fais pas mystère de ces missions de consultance,

ce entre être rémunéré ponctuellement pour une mission précise et être employé par une firme. Il faut mieux déclarer clairement ce type de lien et tenter d'en faire abstraction le plus possible, avec honnêteté, quand on rend par ailleurs un avis à la puissance publique. Je pense sincèrement qu'il est extrêmement difficile de trouver des experts qui

Peu après cette enquête...

nouvelle procédure de gestion
des conflits d'intérêts au CSS
(décembre 2010)

2. Nouvelle procédure au CSS



**Conseil
Supérieur de la Santé**

**« PROCEDURE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS
POTENTIELS »**

CSS-HGR / SOP02 / V1 / F / 101118

Nombre total de pages : 12 pages.

Annexes: 6

2. Nouvelle procédure au CSS

POINTS POSITIFS

- Formulaire de déclaration d'intérêts (8 pages)
- Omission d'intérêts = « *fraude* »
- Définition complète d'un conflit d'intérêts

2. Nouvelle procédure au CSS

Définition

Par « conflit d'intérêt », on entend la situation dans laquelle une personne associée à l'émission d'avis du CSS pourrait influencer les conclusions d'un avis pour en tirer un **bénéfice**, financier ou non financier (tel que l'acquisition d'une certaine influence), **direct ou indirect**. Celui-ci peut être, par exemple, des honoraires, des indemnités, la participation aux bénéfices, des marques d'hospitalité à l'égard de l'intéressé, mais également de sa **famille** ou de toute autre personne ayant un lien avec celui-ci. Il peut s'agir également de bénéfices destinés à **l'organisation** pour laquelle il **travaille** (p.ex. un service universitaire) ou à laquelle il est **lié** (p.ex. une association professionnelle) comme par exemple des bourses d'études, la prise en charge de la rémunération d'un membre du personnel, des subventions, une chaire d'enseignement, etc.

Il convient de souligner que des liens avec des personnes, des entreprises, des institutions, ou des groupements susceptibles d'être **en concurrence** avec celles visées par un avis déterminé peuvent également constituer un conflit d'intérêts.

Même s'il n'y a aucun acte préjudiciable, un conflit d'intérêts peut créer une **apparence de partialité** susceptible de miner la confiance en la capacité de cette personne à assumer sa responsabilité.

2. Nouvelle procédure au CSS

POINTS NEGATIFS

- DoI publiques depuis mi-2013 seulement
- Evaluations subjectives (président du groupe)
- Manque d'ambition et fatalisme

Fatalisme vs. Proactivité

Le CSS considère qu'il est parfois « impossible de former un groupe d'experts totalement libres d'intérêts avec risque majeur de conflit ».

Fatalisme vs. Proactivité

Le CSS considère qu'il est parfois « impossible de former un groupe d'experts totalement libres d'intérêts avec risque majeur de conflit ».

Question: le CSS se donne-t-il les moyens de son ambition, trouver des experts réellement indépendants? Ceux-ci peuvent être recrutés proactivement à l'étranger.

Turning the tide on conflicts of interest

The US Food and Drug Administration says it may loosen its conflict of interest policies (p 338). A shortage of independent experts means that its current rule—no more than 13% of advisers with industry ties—is delaying the introduction of new drugs, says its commissioner.

This attack of nerves is reminiscent of the *New England Journal of Medicine*'s U-turn in 2002, which reversed an earlier ban on commissioning editorials and reviews from authors with ties to industry. The journal said it had found that some fields could not be covered (*N Engl J Med* 2002;346:1901-2). Since then, like the *BMJ* and other major journals, it has asked authors to declare their financial and other competing interests and decides each case on its merits.

But the *NEJM*'s failed experiment ended 10 years ago and things have changed. Financial ties between academics and industry are now on the wane. As Jeanne Lenzer reports (p 338), a survey of over 3000 academics in 2009 found that half had no industry ties, and of these a third were full professors (*Health Affairs* 2009;28:1814-25). Critics of the FDA's suggestion cite the fact that the proportion of panel

be a good thing? Only last month, an FDA panel voted to withdraw the breast cancer drug bevacizumab, which had been given “accelerated approval” in 2008 (*BMJ* 2011;343:d4244).

Back tracking now on conflicts of interest would send the wrong message, especially to the EMA, which has some catching up to do. It still has a reputation for being more on the industry's side than the public's, not helped by its outgoing executive director Thomas Lönngren's revolving door appointment as an adviser to industry (www.pharmatimes.com/Article/11-01-18/Ex-EMA_chief_joins_new_market_access_business.aspx).

WHO too is vulnerable to criticism on this score. A recent report on its handling of the A/H1N1 influenza pandemic concluded that it had not followed its own rules on conflict of interest and that these needed strengthening (*BMJ* 2011;342:d3378). Now it is under fire for proposals that would increase industry's influence on how it sets its priorities (p 346). A word of warning to its director general: back in the 1990s, among those telling WHO to stick to its knitting and focus on infectious diseases in the third world were experts covertly funded by the

3. L'avis du CSS sur l'e-cigarette

Avis du CSS du 11 décembre 2013



**Conseil
Supérieur de la Santé**

AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA SANTE N° 8941 et 9106

Place de l'e-cigarette comme aide au sevrage du tabac classique et risques toxicologiques et d'assuétudes liés à sa consommation ainsi que celle de la shisha pen

In this science-policy advisory report, the Superior Health Council of Belgium provides a preliminary assessment of the possible direct and indirect adverse health effects of e-cigarette and shisha-pen exposure on consumers and bystanders (including minors). The Superior Health Council expresses concerns about the unclear product composition, the lack of any scientific assessment of the safety of the product, and the possible risk of indirectly encouraging tobacco smoking. The Council also looks at the possibility of using this product as a quit-smoking-aid.



DES EXPERTS EN PLEIN CONFLIT D'INTÉRÊTS ?

Deux des six experts qui ont signé le récent avis - réticent à l'e-cigarette - du Conseil supérieur de la Santé ont été rémunérés par des firmes pharmaceutiques qui vendent des substituts nicotiques ou de lucratifs médicaments contre le cancer du poumon. Un troisième expert est un ancien consultant de Philip Morris. **PAR DAVID LELOUP**

L'avis du Conseil supérieur de la Santé, publié le 11 décembre, n'est guère tendre avec l'e-cigarette : il émet une « certaine réticence » à sa « mise à disposition générale ». Les « vapoteurs » ont immédiatement crié au scandale, voyant derrière cet avis la main de

intérêt à ce que la cigarette électronique se généralise.

Autre cas, davantage interpellant, celui du Dr Kristiaan Nackaerts, pneumologue à la KU Leuven. Depuis 2006, il est consultant rémunéré par Pfizer sur la varénicline, le principe actif du Champix - le plus cher des produits de substitution dans le traitement



Kristiaan Nackaerts (UZ Leuven)

3.2. Adviesverlening voor ondernemingen met commercieel doel (andere zijn onder punt 7 aan te geven)

- op dit ogenblik of tijdens de afgelopen 5 jaar
- consultant, deelname aan werkgroepen/reflectiegroepen, audit [†]
- a priori geen geschreven rapport exclusief op naam van de deskundige
- de terugbetaling van de deelname-, verplaatsings- en verblijfkosten, moeten ook als vergoeding voor uzelf aangegeven worden

Onderneming met commercieel doel	Aard/onderwerp/naam product	Vergoeding	Start-datum	Eind-datum
Pfizer Belgium	Advisory Board Varenicline (Champix ^o)	<input type="checkbox"/> Geen <input type="checkbox"/> voor uzelf <input type="checkbox"/> voor uw instelling <input checked="" type="checkbox"/> voor uzelf/uw instelling	2006	-
Novartis Pharma AG	Advisory Board ASA404	<input type="checkbox"/> Geen <input type="checkbox"/> voor uzelf <input type="checkbox"/> voor uw instelling <input checked="" type="checkbox"/> voor uzelf/uw instelling	2009	2009
		<input type="checkbox"/> Geen <input type="checkbox"/> voor uzelf <input type="checkbox"/> voor uw instelling <input type="checkbox"/> voor uzelf/uw instelling		
		<input type="checkbox"/> Geen <input type="checkbox"/> voor uzelf <input type="checkbox"/> voor uw instelling		

- Champix = le plus cher des produits de substitution dans le traitement du tabagisme
- A coordonné de 2006 à 2008, une étude sponsorisée par Sanofi-Aventis sur un autre substitut nicotinique : la dianicline.
- A testé des médicaments contre le cancer du poumon pour Eli Lilly.

Vincent Lustygier (CHU Brugmann)

24-OCT-2011 13:09

HOPITAL DE JOUR U79

+3224772170 P.08

1. Emploi dans une structure entrant dans le champ de compétences du CSS

- actuellement, en négociation ou au cours des 5 années précédentes
- dans des entreprises ou institutions telles que décrites en page 2 (encadré)¹ ou comme indépendant
- sous « Position dans l'entreprise / Institution / Groupement », il faut comprendre : indépendant, propriétaire, dirigeant, associé, employé, ou mandat de membre d'un organe décisionnel comme le comité de direction ou le conseil d'administration (spécifier s'il s'agit d'un mandat privé ou public).

Nom de l'entreprise / Institution / Groupement	Position dans l'entreprise / Institution / Groupement	Type de contrat	Date de début	Date de fin
ELLI-LILLY	/	OPÉRATEUR PONCTUEL	11/2010	12/2010
ELLI-LILLY	/	OPÉRATEUR PONCTUEL	11/2010	12/2010
ANSENS	/	LI	11/2010	12/2010

Néant

- Janssen = Nicorette, gamme de produits de substitution à la nicotine
- Eli Lilly = médicaments pour traiter le cancer du poumon « *50 fois plus générateurs de chiffre d'affaires que les aides médicamenteuses contre le tabagisme* »

Pas de conflit d'intérêts pour les experts du Conseil Supérieur de la Santé



24/12/2013

Le Conseil Supérieur de la Santé a pris connaissance des accusations publiées dans la revue Marianne du 21 décembre 2013, mettant en cause son indépendance et celle d'un certain nombre de ses experts ayant collaboré à la rédaction de son rapport sur la cigarette électronique.

Les faits, tels que décrits dans ce périodique, sont basés sur une interprétation tendancieuse et partisane des déclarations d'intérêt des experts, par ailleurs intégralement accessibles sur le site du Conseil.

Le Conseil rappelle qu'il applique non seulement une procédure de déclaration des intérêts des experts correspondant aux meilleurs standards internationaux mais également une procédure de gestion de ces déclarations lors de l'émission de chacun de ses avis et que celle-ci se déroule sous l'autorité d'un

E-cigarette: "Pas de conflit d'intérêts pour les experts", soutient le Conseil Supérieur de la Santé

BELGA Publié le jeudi 26 décembre 2013 à 15h32 - Mis à jour le mardi 31 décembre 2013 à 06h12



SCIENCES - SANTÉ **Le Conseil souligne que "l'ensemble de sa procédure concernant la déclaration et la gestion des intérêts de ses experts est disponible" sur son site internet**

beige de simple recueil du renseignement est trop étriquée face à la menace, la capacité d'intervention proactive est bien plus limitée encore. Comme le relève un magistrat, « il n'y a qu'à voir le dossier Piccinin (NDLR : du nom de ce Belge enlevé en Syrie d'avril

analyse un pouceur beige, certains vont devenir des combattants aguerris et revenir au pays avec de "mauvaises habitudes". Parmi eux, une infime minorité voudra mettre le feu ailleurs, éventuellement en Belgique. C'était prévisible. Mais ce qui est

n'est pourtant pas radicalisé en ligne ou d'un combattant belge qui, à son retour, viendrait frapper en Belgique : « Le vrai risque chez nous, analyse un membre d'un service de sécurité, serait un attentat commis par un

d'hui actifs en Syrie se trouve notamment une vingtaine de Tchétchènes venus tant du nord que du sud de la Belgique. Pour les radicaux tchétchènes, la Syrie représente un pôle d'attraction djihadiste important, au point qu'ils

tchétchène beige quitter la Syrie et participer à un attentat dans un pays tiers. On pense évidemment à Sochi (Krasnodar), siège des prochains Jeux olympiques, tout comme ce risque était envisagé lors des jeux de Londres. ■

ALAIN LALLEMAND

douze années de prison, Doukaev est revenu en Belgique fin avril pour purger le solde de sa peine. Et c'est en Belgique qu'il sortira libre... Qui enquête ?

A.L.

Cigarette électronique : pas de conflit d'intérêts pour les experts

SANTÉ Le Conseil supérieur de la santé estime que les accusations du magazine Marianne relèvent de la « plus haute fantaisie ».

Décidément, le destin de la cigarette électronique crée bien des remous dans notre pays. Le Soir avait déjà révélé que l'un des experts désignés par le Conseil supérieur de la santé (CSS) pour élaborer l'avis scientifique sur ce nouveau dispositif s'était retiré au dernier moment parce qu'il n'approuvait pas la recommandation de ne permettre la diffusion du produit que dans les pharmacies. Aujourd'hui, le magazine Marianne pointe des conflits d'intérêts qui concerneraient trois des six experts consultés, certains ayant collaboré avec des firmes pharmaceutiques productrices de substituts nicotiques ou de médicaments d'aide à l'arrêt du tabac ou anticancer. Un autre a même été

Des experts sans intérêt, cela n'existe quasi pas. Nous demandons un avis sur ce dispositif aux vrais spécialistes de l'arrêt du tabac ou des additifs qui y sont utilisés. Qu'ils soient par ailleurs consultés par des firmes qui développent d'autres produits me semble logique et même rassurant quant à leurs compétences. Un comité d'experts de l'éthique, venus de domaines divers et très au fait des risques d'influence des experts par des intérêts divers, évalue alors ces engagements. Et décide d'écartier l'expert ou au contraire de le conserver selon le risque. Dans ce cas précis, il n'a trouvé aucun risque majeur de conflit d'intérêts. C'est faire injure à l'ensemble de ces sages de croire qu'ils ont pu être dupés afin d'accepter un avis manipulé par des intérêts commerciaux ou industriels. »

Jean Nève estime également que « la théorie du complot présentée par Marianne repose sur un discours en faveur de la cigarette électronique qui n'est étayé par rien. Il est de la plus haute fantaisie de croire que ces experts auraient marqué des réserves sur la cigarette électronique pour favoriser des produits ou dispositifs concurrents, voire pour faire plaisir aux marchands de tabac. D'abord parce qu'aucune étude suffisamment robuste ne prouve à l'heure d'aujourd'hui que la cigarette électronique peut aider



La cigarette électronique aide-t-elle à arrêter de fumer ? Rien ne permet de l'affirmer... ni de l'exclure, soulignent les experts. © DR

des fumeurs à arrêter. L'avis du CSS réclame d'ailleurs que de telles études soient réalisées, pour en avoir le cœur net. Et le même avis, qui est particulièrement nuancé et pèse le pour et le contre de cette technique, affirme sans détour qu'il est presque certain que la cigarette électronique, sans combustion, est moins toxique que l'originelle. Mais avant de pouvoir la conseiller éventuellement comme aide au sevrage tabagique, les scientifiques doivent se fonder sur des faits expérimentaux qui aujourd'hui n'existent pas. Il serait donc criminel de dire au public d'adopter cette technique alors que nous manquons d'informations élémentaires. Dans le doute, il faut appliquer le prin-

cipe de précaution ».

Mais n'aurait-il pas fallu écarter les experts qui ont déclaré ces potentiels conflits d'intérêts ? « Nous désignons plusieurs experts qui connaissent le mieux le sujet en question et ils agissent de manière collégiale. L'avis est ensuite validé par 40 experts multidisciplinaires. Je ne pense pas que quelqu'un qui teste un produit anti-cancer dans son hôpital a un quelconque intérêt à manifester une quelconque réticence envers la cigarette électronique. Ces spécialistes œuvrent à la lutte contre le tabagisme et ses conséquences, il est absurde de croire qu'ils défendent l'intérêt commercial des substituts nicotiques, voire du tabac ». ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

« Déclarer les intérêts ne les efface pas »

Selon le magazine Marianne, deux des experts ont été rémunérés par des firmes pharmaceutiques qui vendent des substituts nicotiques ou « de lucratifs médicaments contre le cancer du poumon ». Un troisième a été consultant pour Philip Morris. Le magazine explique que le docteur Lustygier, chef de clinique adjoint au CHU Brugmann, a été rémunéré par Janssen et Eli Lilly, qui produisent respectivement les Nicorette, produits de substitution à la nicotine et des médicaments contre le cancer du poumon « 50 fois plus générateurs de chiffres d'affaires que les aides médicamenteuses contre le tabagisme ». L'article estime donc que ces firmes « n'ont donc objectivement pas intérêt à ce que la cigarette électronique se généralise ». De même, Kristiaan Nackaerts, pneumologue à la KULeuven, est consultant depuis 2006 pour Pfizer pour l'utilisation du Champix, un traitement d'aide à l'arrêt du tabac. Et a aussi travaillé pour Eli Lilly pour des médicaments anti-cancer.

Le magazine épingle aussi un troisième expert, Michel Fondu, qui a travaillé de 84 à 88 pour de

la veille législative à propos du tabac pour le compte du cigarettier Philip Morris. Or, à l'époque, il était déjà expert pour le CSS et l'est toujours. Marianne note que les « cigarettiers n'ont pas intérêt à ce que le e-cigarettier prospère : chaque nouveau vapoteur est un client de moins pour eux ».

Le magazine n'avance pourtant aucune certitude de manipulation de l'avis par ces experts : « J'estime que le CSS devrait se prémunir de ce risque de conflits d'intérêts en choisissant d'autres experts qui n'ont pas ces liens avec des industries qui commercialisent des produits concurrents à la cigarette électronique », explique David Leloup, auteur de l'article. « Le fait de déclarer ses conflits d'intérêts potentiels ne les efface pas. Même un léger avantage financier peut altérer, parfois inconsciemment, le jugement d'un expert. Il ne suffit pas que le CSS nous affirme qu'il juge ces conflits comme insuffisants pour écarter le travail de ces experts. Il doit publier le contenu de sa décision et expliquer pourquoi il choisit d'agir ainsi. Sinon, c'est de la fausse transparence ». ■

Fr. So

« L'article de Marianne est fondé sur une interprétation tendancieuse et partisane » JEAN NÈVE, PRÉSIDENT DU CSS

consultant pour le cigarettier Philip Morris (lire ci-contre).

Cette publication a entraîné la vive réaction du Conseil supérieur de la santé et de son président, le professeur Jean Nève, qui accuse Marianne d'une « interprétation tendancieuse et partisane » des déclarations d'intérêts des experts. « Nous mettons en ligne de manière transparente ces déclarations d'intérêts et nous avons été le premier organisme d'expertise à le faire en Belgique.

lesoirimmo
Le vert est dans
la construction



LE SOIR

AVIATION
Le premier Dreamliner
immatriculé en Belgique
s'est posé à Bruxelles P. 17



Le rapport
qui plombe
la cigarette
électronique

Le Soir a pu lire en exclusivité le rapport du Conseil supérieur de la santé consacré à l'e-cigarette. Pneumologues, toxicologues et cancérologues responsables de l'étude ont rendu un rapport très sévère. Il sera bientôt dans les mains de la ministre de la Santé Laurette Onkeninx. P. 2 & 3

monSOIR



FOOTBALL
Le Standard et
Anderlecht
quittent
la Coupe
de Belgique
sans gloire
P. 29 & 30

PRX DU LIVRE
EUROPÉEN
L'hommage
d'Eugenio Scalfari
à Eduardo
Mendoza
P. 24 & 25

POLÉMIQUE
Doit-on tout
connaître
de la santé de
nos dirigeants ?
P. 20



lesoir.be

S
Surendettement : Didier
Noël (Observatoire
du crédit) répond à vos
questions, dès 12 h sur
www.lesoir.be/chats

11:02

Faut-il rendre public
la vie privée de nos
dirigeants ? On en parle

L'armée belge
en appui de
la France en
Centrafrique

Les Nations unies devaient valider ce jeudi 4 une intervention franco-africaine en Centrafrique. C'est dans ce cadre que Paris a approché la Belgique pour lui demander son appui. L'aide demandée par la France à ses alliés prendrait la forme de trois types différents d'appui aérien. Le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders a déclaré que son département examinait la demande « de manière positive », tandis que le ministre de la Défense Peter De Crem déclarait : « Nous sommes en phase de planification prudente. »

► P. 12 NOTRE DOSSIER

Surendettement : les profils à risque

L'Observatoire du crédit a dressé le portrait-robot des personnes en surendettement. Loin des clichés.

Ceux qui associent (encore) les difficultés à assumer ses crédits et factures à de la négligence, de la légèreté, de la mauvaise gestion, l'étude réalisée par l'Observatoire du crédit et de l'endettement va remettre les idées en place.

Ses chercheurs ont interrogé des personnes âgées de 18 à 65 ans, dont certaines en média-

tion de dettes. Et sur la base des 3.071 réponses aux questionnaires reçus, ils ont tiré des enseignements sur le profil des personnes rencontrant des difficultés financières.

Les caractéristiques de la personne en difficulté financière échappent aux clichés simplistes.

► P. 6 & 7 NOTRE DOSSIER

333.037 7,21 % 8.632
C'est le nombre d'emprunteurs défaillants. Ils sont 147.377 en Wallonie, 129.666 en Flandre et 45.795 à Bruxelles. Le soldé (10.459) réside à l'étranger.

La proportion d'emprunteurs défaillants est plus importante en Wallonie (7,21%) et à Bruxelles (8,60%) qu'en Flandre (5,42%).

8.632 EUROS
C'est l'arriéré moyen par emprunteur défaillant. La moyenne wallonne est de 7.946 euros et

L'ÉDITO

Didier Samens



E-CIGARETTE :
IL FAUT DISSIPER
L'ÉCRAN DE FUMÉE !

Le rapport très attendu des experts du Conseil supérieur de la santé, dont nous révélons aujourd'hui le contenu, ne laisse plus grande latitude à l'interpré-

tion : la cigarette électronique, dispositif qui banalise ou vaporise un liquide qui peut contenir de la nicotine, n'a pas été trébuchée par de généreux altruistes pour aider les centaines de millions de fumeurs qui veulent se défaire de leur clope. Et dont la moitié en mourra. Si c'était le cas, comme pour tout autre médicament ou dispositif de substitution, des tests robustes sur des milliers de fumeurs prouveraient cet effet.

Et, pour quoi pas, la cigarette électronique pourrait même être remboursée, au titre des soins salvés. Mais rien ne dit aujourd'hui que cet appareil, commercia-

lisé illégalement dans notre pays quand il contient des liquides avec nicotine, a vraiment aidé un seul fumeur ni même sauvé une vie. Par contre, la

Peut-on se satisfaire vraiment d'un produit dérivé sur internet à côté du tabac de contrebande ?

vague de son usage est nette : il a décollé en un an, atteignant déjà 2% des fumeurs. En France, 40% des jeunes adultes fumaient déjà testé. La cigarette électronique saps les efforts de fumeurs qui ont réussi à arrêter, leur offrant le mirage de la nicotine débravée sans cancer. Cer-

tains tabacologues soulignent que l'on détecte ainsi une absténance prolongée et péniblement construite et que, le pied de la nicotine une fois repris, c'est

souvent le vrai tabac qui est au rendez-vous. D'autres se débattent à voir la première étape de l'arrêt. Mais ne serait-il pas préférable, dans ce cas, de voir ce dispositif prouver concrètement son efficacité et être délivré par des auxiliaires de santé qui ont pigé sur rue, les pharmaciens ? D'attacher clairement sa composition et sa provenance, comme on s'attend d'un produit qu'on fait pénétrer au plus intime de son corps ?

Pour-on se satisfaire vraiment d'un produit dérivé sur internet à côté du tabac de contrebande ou dans des boutiques qui, le plus part du temps, vendent aujourd'hui un produit illégal ?

Les e-vapoteurs, sans doute, protestent que celui-ci est moins nocive que l'autre, le vrai tabac. Mais n'est-ce pas sauter ainsi de Charybde en Scylla ? Briser enfin les liens d'une assidue puissance - on l'affirme plus péremptoire que celle de la cocaine - pour la retrouver instantanément. Au risque de se plonger dans l'écran de fumée savamment dispensé par les fabricants ?

4. Propositions

1. Refuser tout conflit d'intérêt au sein des agences publiques, pour forcer les experts à se positionner.

4. Propositions

2. Contraindre les agences publiques à chercher proactivement des experts indépendants, à l'étranger si nécessaire.

4. Propositions

3. Pour pouvoir exercer un contrôle démocratique des avis d'experts, la transparence doit être totale sur la gestion des conflits d'intérêts

4. Propositions

4. Contraindre les labos et groupements financés par l'industrie de déclarer les rémunérations qu'ils versent aux experts (et aux institutions qui les emploient), comme dans la loi française post-Mediator

4. Propositions

5. Avec les données récoltées, créer un registre public des intérêts des experts, à l'attention des journalistes (en quête eux aussi d'expertise indépendante) et des citoyens

Merci de votre attention